

EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TROIS du mois de FEVRIER**

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 27 janvier 2023 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BILLIOU, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HUCHER, HOUSTLER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAINAGE, MONFORT, MULLER, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN.

Procurations : MAILLAUD à LE GUEN, TOPART à LE PROVOST, VELLA à RAMEAU.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-012

**MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A TREBEURDEN**

Madame le Maire informe l'assemblée de la projection retrait d'un poste à l'école par le directeur académique des services de l'éducation nationale et soumet à l'Assemblée une motion.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- ADOPTE** la motion ci-dessous :

*« L'Inspection d'académie a décidé de la suppression d'un poste d'instituteur à l'école primaire de Trébeurden avec pour conséquence la suppression d'une classe pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2023.*

⇒ *Considérant que cette décision ne repose aucunement sur une diminution du nombre d'enfants inscrits à cette école : 145 élèves sont constatés au 13 janvier 2023 et 159 élèves sont attendus pour la prochaine rentrée 2023 (source Direction de l'école)*

⇒ *Considérant que ce retrait de poste interviendrait consécutivement à la suppression d'un poste à la rentrée 2022,*

⇒ *Considérant que cette suppression de poste ne relève que d'un arbitrage budgétaire imposé par la seule recherche d'économies et ce au détriment évident de la qualité de l'accueil des enfants scolarisés,*

⇒ *Considérant que cette suppression de poste aurait inévitablement un impact sur la stabilité de l'organisation administrative de l'école, en particulier sur le poste de Direction.*

⇒ *Considérant le principe qui doit guider l'ensemble de nos institutions, des pouvoirs publics aux collectivités, la recherche d'économie imposée par les contraintes budgétaires, ne doit jamais se faire au détriment de la qualité d'accueil et la prise en charge des enfants,*

⇒ *Considérant tous les efforts consentis jusqu'ici par la commune de Trébeurden, ses investissements importants sur les locaux et les équipements, la mise à disposition de personnels et tous les coûts de fonctionnements annexes qu'elle assume à la demande des familles et de ses concitoyens pour le bien-être des enfants et pour favoriser un enseignement de qualité,*

⇒ *Considérant que cette décision de suppression de poste et de classe est une remise en cause du principe énoncé mais aussi de tous les efforts consentis jusqu'ici par la communauté éducative (parents, familles, commune, personnels, enseignants) pour faire de l'école de Trébeurden un lieu de réussite de TOUS LES ENFANTS dans un cadre pédagogique SEREIN, EFFICIENT, EPANOUISSANT, SOLIDAIRE, et OUVERT,*

**- AFFICHE son désaccord sur la décision de la fermeture d'une classe à Trébeurden et apporte tout son soutien à l'ensemble des familles des enfants scolarisés,**

**- DEMANDE à l'Inspection d'académie de maintenir le poste d'enseignant qu'elle envisage de supprimer.**



Pour copie conforme,  
Le Maire, Bénédicte BOIRON,